

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 106

présenté par
M. Feltesse

ARTICLE 14 A

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en amont de »

le mot :

« avant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.